

# DÉCLARATION COMMUNE DES ORGANISATIONS MEMBRES DE LA COALITION SYNDICALE POUR LA LIBRE NÉGOCIATION

**NOUS**, cols blancs, cols bleus, policiers, pompiers, professionnels et employés de sociétés de transport, avons historiquement fait des choix de négociation en fonction des réalités respectives de nos régimes de retraite, et ce, d'un commun accord avec nos employeurs.

**Nous avons renoncé notamment à des augmentations salariales pour qu'en contrepartie l'employeur accepte de contribuer à nos régimes.** Certains d'entre nous, qui devons quitter la vie active plus tôt en raison de la nature de notre travail ou qui sommes confrontés à des risques professionnels accrus, avons négocié des retraites en conséquence.

**Nous n'avons rien volé.** Nous avons choisi d'épargner pour nos vieux jours. Pendant toute notre carrière, nous avons préparé notre retraite en fonction de paramètres déterminés de bonne foi, et voilà que le gouvernement nous tire le tapis sous les pieds. Du jour au lendemain, il conçoit une loi pour nous refuser cette retraite que nous avons honorablement construite. Voilà qui est terriblement injuste et inéquitable. C'est une rupture de contrat et nous prendrons tous les moyens appropriés pour que nos droits soient protégés.

**AVEC LE PROJET DE LOI 3**, le gouvernement :

- ▶ **bafoue** nos droits et coupe impunément notre rémunération en décidant d'ignorer les ententes intervenues dans le passé ;
- ▶ **se livre** à une attaque frontale sans précédent, non seulement à notre égard, mais à l'endroit de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs ;
- ▶ **nie** notre droit fondamental à la libre négociation ;
- ▶ **remet en question** la qualité de vie de milliers de retraités et de futurs retraités ; De la sorte, c'est à toutes les générations qu'il s'en prend.
- ▶ **est en voie de déclencher** un véritable conflit intergénérationnel en imposant un partage des déficits passés, une restructuration rétroactive de droits et bénéfices obtenus pour les participants actifs aux tables de négociation et un plafond quant aux coûts des régimes de retraite. Du jamais vu.

**La Coalition syndicale pour la libre négociation rappelle que les régimes de retraite des employés municipaux du Québec constituent une richesse collective.** Ils sont l'une des principales sources d'épargne et, en ce sens, ils forment un actif pour le Québec. Le gouvernement tait cette réalité et cherche plutôt à accommoder certains maires qui n'ont aucun scrupule à renier les ententes conclues par leur propre institution municipale.

Sa façon d'agir est purement idéologique. Il nie l'amélioration de la situation financière des régimes. Pourtant, les déficits sont en train de se résorber de manière spectaculaire avec une 3<sup>e</sup> année consécutive d'excellents rendements. Nous ne laisserons pas le gouvernement libéral charcuter nos acquis pour faire plaisir à quelques maires qui exigent pleine autonomie pour les municipalités, mais demandent à Québec de sabrer nos conditions de travail.

Le gouvernement veut nous faire payer le résultat de la turpitude et de la mauvaise gestion administrative de certaines municipalités du Québec. Il s'attaque à tous les régimes de retraite sans discernement, y compris aux nombreux régimes qui ne sont pas en difficulté.

#### **NOUS DISONS NON :**

- Au contenu de l'actuel projet de loi 3 sur la réforme des régimes de retraite qui impose sans discernement des solutions mur-à-mur
- À l'injustice sans nom commise à l'endroit de travailleurs qui voient la retraite à laquelle ils ont travaillé toute leur vie s'envoler en fumée
- À la remise en question des revenus des retraités
- Aux attaques à un droit fondamental : celui de la libre négociation
- À l'appauvrissement des travailleuses et des travailleurs
- Au démantèlement de l'un des instruments d'épargne majeurs du Québec que constituent nos régimes de retraite à prestations déterminées.

#### **NOUS ESTIMONS :**

- Que le projet de loi 3 est complètement arbitraire et excessif
- Que les travailleurs ont négocié de bonne foi leur régime de retraite
- Qu'il faut protéger le droit fondamental à la libre négociation
- Que les villes doivent respecter les choix historiques des parties à la négociation faits en fonction des différentes réalités
- Que les ententes signées et les engagements pris envers les travailleurs doivent être honorés
- Que par conséquent, les rentes et les indexations qui ont été convenues doivent être garanties
- Qu'il faut également préserver l'un des instruments d'épargne majeurs du Québec
- Et que pour toutes ces raisons, des modifications fondamentales doivent être apportées au projet de loi 3

Nous demandons aux parlementaires de tout mettre en œuvre pour éviter de se rendre complices d'une si grande injustice. D'ailleurs, un nombre grandissant de maires sont conscients que le projet de loi 3 va trop loin. Ils ne veulent pas du mur-à-mur et priorisent la négociation.

Des solutions imaginatives existent pour régler les régimes en difficulté et nous voulons continuer à les mettre de l'avant. Contrairement à ce qui est véhiculé par certains élus, nous sommes ouverts à la négociation. Depuis deux ans, les partenaires de la Coalition ont obtenu une cinquantaine d'ententes responsables afin de stabiliser la situation de nos régimes de retraite. Le projet de loi 3, dans sa forme actuelle, coupe toute possibilité d'en arriver à des règlements négociés à l'avenir. Il suscitera la confrontation dans les milieux de travail où la paix régnait. Les parlementaires doivent empêcher ce gâchis annoncé.

Solidairement  
Les organisations membres de la *Coalition syndicale  
pour la libre négociation*